



# AIDE À L'INSTALLATION EN AGRICULTURE



Vous souhaitez bénéficier d'une **aide financière pour créer ou reprendre une activité agricole** ?

Guingamp-Paimpol Agglomération apporte une aide forfaitaire de **2500 €** aux agriculteurs qui souhaitent s'installer sur son territoire. Cette aide s'adresse aux exploitations agricoles hors filières maritime et aquacole/algale.

## Critères d'éligibilité :

- ✓ Réaliser une première installation en agriculture ;
- ✓ Avoir son siège social dans l'une des 57 communes de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- ✓ Être exploitant à titre principal ;
- ✓ Avoir réalisé un parcours d'installation PPP
- ✓ Avoir obtenu un diplôme agricole conférant le niveau IV (non nécessaire si bénéficiaire de la Dotation Jeune Agriculteur ou du Soutien à l'installation Agricole) ;
- ✓ Avoir réalisé une étude financière prévisionnelle sur 5 ans incluant un revenu au moins égal à un SMIC net annuel à son terme.

**Pas de limite d'âge et tous types de productions agricoles sont éligibles**



**Attention, la demande de subvention doit être faite de préférence avant l'installation.**

## Contact :

**MARIE COSSE**

Chargée de mission Projet Alimentaire Territorial

Direction Économie

☎ 02 96 40 23 88 - 06 08 74 92 36

✉ [m.cosse@guingamp-paimpol.bzh](mailto:m.cosse@guingamp-paimpol.bzh)